

## Hike & Fly

En planifiant des excursions Hike and Fly, on se demande souvent dans quels endroits il est permis de décoller et d'atterrir en dehors des sites officiels. Tu trouveras des informations détaillées sur les règles qui s'appliquent dans la brochure d'information «Bases légales».

### Dans le choix de la sortie, pense à observer les points suivants:

- Pas de décollages ni d'atterrissages sur les routes publiques ou les pistes de ski (interdiction selon l'art. 11 de l'OACS).
- Sur les terres agricoles, le principe du «libre accès» s'applique.
- Dans les districts francs fédéraux (et autres zones comme les bas-marais et les hauts-marais), les décollages et atterrissages sont interdits toute l'année (zones soumises à l'OSAC)
- Choisis au mieux ton lieu de décollage et d'atterrissage en dehors des zones cantonales actives de tranquillité.
- Respecte les accords locaux de protection de la faune entre les clubs et les gardes-chasse.
- ▶ Il est interdit de marcher sur des terres agricoles si cela peut causer des dommages. En revanche, l'accès aux pâturages est en principe autorisé. Les pâturages sont des surfaces destinées au bétail où les bêtes peuvent paître (voir la vidéo explicative sur le «libre accès» disponible sur le site Web de la FSVL).a
- ▶ Les réglementations sur les zones de tranquillité de la faune sont fixées au niveau cantonal. Une vue d'ensemble est disponible sur [www.map.geo.admin.ch](http://www.map.geo.admin.ch) (rechercher par mot-clé «zone de tranquillité»).
- ▶ Pour la préservation des sites de vol, il est essentiel que tous et les respectent, même si ces dernières ne sont pas juridiquement contraignantes. Elles sont affichées sur les panneaux présents sur les sites de vol, sur les sites Web des clubs locaux et peuvent aussi être téléchargées depuis FSVL Air-spaces.
- ▶ Plusieurs communes ont en outre délimité des zones de protection marquées d'interdictions de décollage et d'atterrissage. Cependant, ces zones ne sont généralement connues que très localement, par exemple par le club de vol libre ou l'école de vol de la région. N'hésite donc pas à contacter la FSVL si tu rencontres une telle zone.

### ▶ Les atterrissages d'urgence ne sont soumis à aucune restriction

## Autres recommandations de comportement respectueux

Les expériences authentiques dans la nature, comme celles que l'on peut vivre en Hike & Fly, sont précieuses. Lorsque tu te déplaces à l'écart des flux touristiques, tu as aussi une responsabilité particulière envers la nature. Tu trouveras à ce sujet de nombreux conseils généraux dans la brochure d'information «Vol libre respectueux de l'environnement».

### Choix de l'itinéraire

- Emprunte autant que possible les chemins de randonnée balisés.
- Télécharge au préalable les cartes numériques, car le réseau n'est pas partout garanti. Mets ton appareil en mode avion pour économiser la batterie.
- Il est recommandé aux débutants d'emprunter des itinéraires connus.

### Pendant le vol

- Survole si possible les zones protégées à haute altitude et respecte les hauteurs de survol convenues.
- Au crépuscule, les animaux sauvages sont particulièrement actifs et sensibles aux perturbations. A ce moment-là, il est donc particulièrement important de garder ses distances par rapport au terrain.
- Par des cris puissants, un vol en guirlande et autres comportements particuliers dans les airs, les rapaces te signalent de t'écarter.
- Ne vole pas en direction d'animaux sauvages, mais écarte-toi.
- Ne tourne pas au-dessus de la faune sauvage.
- Survoler des crêtes ou des arêtes de terrain de près peut déclencher de fortes réactions de fuite par l'effet de surprise.

### Bivouac

- Observe les indications données sur le site Web du CAS, comme précisé dans la brochure d'information «Bivouac».
- Utilise les places de feu existantes. Chaque nouvelle place de feu détruit la végétation et le sol pour de nombreuses années.
- Consulte les alertes de risque d'incendie de forêt sur le site de la Confédération.

### Après l'atterrissage

- Réfléchis à deux fois avant de publier des vols dans des lieux isolés. Plus on réduit la fréquentation, plus la nature se remettra du dérangement.